



Rennes, le 1 Août 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un prix des céréales au plus près du marché !

La FRSEA Bretagne exige que les collecteurs de céréales versent aux agriculteurs un prix d'acompte à la tonne, qui soit aussi proche que possible des cours moyens annoncés pour la récolte en cours.

L'agriculture bretonne, orientée vers des productions animales, a subi en 2007 une hausse brutale des cours des céréales.

Cette année, la récolte des céréales s'annonce meilleure qu'en 2007. Toutefois, les acomptes payés aux producteurs ne devront pas être inférieurs à 160 €/tonne. L'évolution du coût des intrants impose que les agriculteurs soient payés du prix du marché le plus rapidement possible.

Aussi, la FRSEA Bretagne estime que le prix d'acompte doit être le plus proche possible du prix final. Les compléments de prix versés ultérieurement doivent uniquement être un ajustement du prix lié à la valorisation commerciale des céréales.

Les collecteurs de céréales réclamant toujours à leurs clients agriculteurs d'honorer leurs factures dans les délais impartis, pourquoi les agriculteurs devraient-ils, eux, accepter d'être payés un an après la récolte ?

Contacts :

- Wilfried HOUEL (FDSEA 22) : 06.88.77.14.79
- Emile RIOU (FDSEA 29) : 06 80 33 99 27
- Jean-Yves TESSIER (FDSEA 35) : 06.83.06.12.43
- Jean René MENIER (FDSEA 56) : 06 87 70 36 03